



MAIRIE
DE
FERMANVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 02 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215001785-20260702-D2026-50-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le deux juillet, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en salle de conseil municipal, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Bernard RAOULT, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 Convocation : 25/06/2026 Affichage : 25/06/2026

PRESENT(E)S :

Monsieur Bernard RAOULT, Maire,
Madame Patricia GARCIA-ABADILLO, Monsieur Guillaume CHAPUIS, Madame Michelle BONNEMAIS, Monsieur Jean-Yves LADUNE, adjoint(e)s,
Monsieur Alain DONDONI, Monsieur Stéphane MOUCHEL-CANCO, Madame Marie-Agnès BAZIN, Madame Valérie LEFEBVRE, Monsieur Nicolas LEMARCHAND arrivé à 18h47, Madame Nadège LEPORTIER-GOHEL, Madame Bénédicte ARROSSAMENA, conseillers municipaux.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:

Monsieur Daniel HOUYVET ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume CHAPUIS

ABSENT NON EXCUSE :

Monsieur Marcel RENOUF.

D2026-50 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance et la tenue du procès-verbal, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte rendu des débats, conformément aux articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DESIGNER madame Nadège LEPORTIER-GOHEL en tant que secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance,
Nadège LEPORTIER-GOHEL



Le Maire,
Bernard RAOULT



MAIRIE
DE
FERMANVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 02 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215001785-20260702-D2026-51-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception en préfecture : 08/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le deux juillet, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en salle de conseil municipal, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Bernard RAOULT, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 voix pour- 1 abstention Convocation : 25/06/2026 Affichage : 25/06/2026

PRESENT(E)S :

Monsieur Bernard RAOULT, Maire,
Madame Patricia GARCIA-ABADILLO, Monsieur Guillaume CHAPUIS, Madame Michelle BONNEMAINS, Monsieur Jean-Yves LADUNE, adjoint(e)s,
Monsieur Alain DONDONI, Monsieur Stéphane MOUCHEL-CANCO, Madame Marie-Agnès BAZIN, Madame Valérie LEFEBVRE, Monsieur Nicolas LEMARCHAND arrivé à 18h47, Madame Nadège LEPORTIER-GOHEL, Madame Bénédicte ARROSSAMENA, conseillers municipaux.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:

Monsieur Daniel HOUYVET ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume CHAPUIS

ABSENT NON EXCUSE :

Monsieur Marcel RENOUF.

D2026-51- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard RAOULT, le maire

EXPOSE

Les membres de l'assemblée ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 04 juin 2026 afin de pouvoir faire part de leurs observations avant approbation définitive.

DELIBERATION

Sur proposition de monsieur le maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 12 voix pour – 1 abstention :

- APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal de la séance du 04 juin 2026 qui peut dès lors être signé par Monsieur Nicolas LEMARCHAND, secrétaire et Monsieur Bernard RAOULT, maire.

Le secrétaire de séance,
Nadège LEPORTIER-GOHEL



Le Maire,
Bernard RAOULT



MAIRIE
DE
FERMANVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 02 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215001785-20260702-D2026-52-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le deux juillet, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en salle de conseil municipal, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Bernard RAOULT, Maire.

Conseillers en exercice : 15	Présents : 13	Votants : 14	Convocation : 25/06/2026	Affichage : 25/06/2026
------------------------------	---------------	--------------	--------------------------	------------------------

PRESENT(E)S :

Monsieur Bernard RAOULT, Maire,
Madame Patricia GARCIA-ABADILLO, Monsieur Guillaume CHAPUIS, Madame Michelle BONNEMAINS, Monsieur Jean-Yves LADUNE, adjoint(e)s,
Monsieur Alain DONDONI, Monsieur Stéphane MOUCHEL-CANCO, Madame Marie-Agnès BAZIN, Madame Valérie LEFEBVRE, Monsieur Nicolas LEMARCHAND arrivé à 18h47, Madame Nadège LEPORTIER-GOHEL, Madame Bénédicte ARROSSAMENA, conseillers municipaux.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:

Monsieur Daniel HOUYVET ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume CHAPUIS

ABSENT NON EXCUSE :

Monsieur Marcel RENOUF.

D2026-52—CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ET APPEL A CANDIDATURES

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard RAOULT, le maire.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la commune de Fermanville souhaite créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Conformément à l'article à L.1112-23 de Code Général des Collectivités Territoriales, une collectivité territoriale peut, en effet, créer un Conseil Municipal des Jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de la jeunesse.

La création de cette instance citoyenne permettra de rendre les jeunes davantage acteurs de la vie locale, de mieux faire entendre leur voix, de recueillir leurs propositions et de les impliquer dans la mise en œuvre de différents projets. Les sujets et axes de réflexion abordés seront très variés : loisirs culturels et sportifs, vie quotidienne, développement durable, solidarité.

Il est proposé au conseil municipal de créer un Conseil Municipal des jeunes constitué de huit jeunes du CM1 à la 4^{ème}, désignés pour une durée de deux ans. Une information concernant la création de ce Conseil Municipal des Jeunes et le lancement d'un appel à candidature va être diffusée via les supports de diffusion de la commune (site internet, panneau pocket et affichage).

Pour pouvoir se porter candidat, les jeunes devront être domiciliés à Fermanville et remplir un dossier de candidature dans le courant de l'été. Les modalités de fonctionnement et la composition du Conseil Municipal des Jeunes seront fixées dans les prochaines semaines par un groupe de travail constitué de 4 personnes et évoquées au conseil municipal lors d'une prochaine séance prévue le 17 septembre 2026.

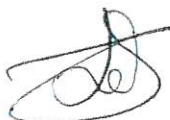
Vu le code général des collectivités territoriales,

DELIBERATION

Après échange, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la création d'un Conseil Municipal des Jeunes, composés de huit jeunes domiciliés à FERMENVILLE du CM1 à la 4^{ème}. Ce conseil sera désigné pour deux ans lors de l'élection faisant suite au dépôt des candidatures.

Le secrétaire de séance,
Nadège LEPORTIER-GOHEL



Le Maire,
Bernard RAOULT





MAIRIE
DE
FERMANVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 02 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215001785-20260702-D2026-53-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception en préfecture : 08/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le deux juillet, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en salle de conseil municipal, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Bernard RAOULT, Maire.

Conseillers en exercice : 15	Présents : 13	Votants : 14	Convocation : 25/06/2026	Affichage : 25/06/2026
------------------------------	---------------	--------------	--------------------------	------------------------

PRESENT(E)S :

Monsieur Bernard RAOULT, Maire,
Madame Patricia GARCIA-ABADILLO, Monsieur Guillaume CHAPUIS, Madame Michelle BONNEMAINS, Monsieur Jean-Yves LADUNE, adjoint(e)s,
Monsieur Alain DONDONI, Monsieur Stéphane MOUCHEL-CANCO, Madame Marie-Agnès BAZIN, Madame Valérie LEFEBVRE, Monsieur Nicolas LEMARCHAND arrivé à 18h47, Madame Nadège LEPORTIER-GOHEL, Madame Bénédicte ARROSSAMENA, conseillers municipaux.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:

Monsieur Daniel HOUYVET ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume CHAPUIS

ABSENT NON EXCUSE :

Monsieur Marcel RENOUF.

D2026-53--DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET M57

RAPPORTEUR : Madame Patricia GARCIA-ABADILLO, 1^{er}adjointe.

EXPOSE

Madame Patricia GARCIA ABADILLO indique qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits afin de :

- Ajuster la ligne budgétaire pour la cantine (adoucisseur d'eau et chaises) ;
- Prévoir une enveloppe supplémentaire pour le remplacement de matériels informatique pour la mairie.

Il est proposé de réaliser les virements de crédits suivants :

D/R	F/I	Nature	Opération	Article	Mvt	Libellé	Montant
D	I	Chap 23	23	2313	Virement	Mairie/local archives	-3 100€
D	I	Chap 21	28	2158	Virement	Matériel cantine / adoucisseur et chaises	+100€
D	I	Chap 21	23	21838	Virement	Matériel informatique	+3 000€

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget M57 voté le 04 mars 2026,

Vu la DM n°1 adaptée le 4 juin 2026,

Vu le devis pour l'adoucisseur de la cantine,

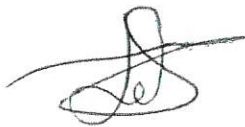
Vu les devis de remplacement du matériel informatique présentés par Daltoner ;

DELIBERATION

Après avoir entendu madame Patricia GARCIA-ABADILLO, 1^{er} adjointe, et avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE les virements de crédits tels que proposés,

Le secrétaire de séance,
Nadège LEPORTIER-GOHEL



Le Maire,
Bernard RAOULT





MAIRIE
DE
FERMANVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 02 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215001785-20260702-D2026-54-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de dépôt en préfecture : 08/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le deux juillet, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en salle de conseil municipal, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Bernard RAOULT, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 Convocation : 25/06/2026 Affichage : 25/06/2026

PRESENT(E)S :

Monsieur Bernard RAOULT, Maire,
Madame Patricia GARCIA-ABADILLO, Monsieur Guillaume CHAPUIS, Madame Michelle BONNEMAINS, Monsieur Jean-Yves LADUNE, adjoint(e)s,
Monsieur Alain DONDONI, Monsieur Stéphane MOUCHEL-CANCO, Madame Marie-Agnès BAZIN, Madame Valérie LEFEBVRE, Monsieur Nicolas LEMARCHAND arrivé à 18h47, Madame Nadège LEPORTIER-GOHEL, Madame Bénédicte ARROSSAMENA, conseillers municipaux.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :

Monsieur Daniel HOUYVET ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume CHAPUIS

ABSENT NON EXCUSE :

Monsieur Marcel RENOUF.

D2026-54- TARIFS DE LOCATION DU GITE DU MOULIN CARDIN

RAPPORTEUR : Madame Patricia GARCIA-ABADILLO, 1^{ère} adjointe.

EXPOSE

La société Dring Dring du Cotentin, société de conciergerie assure la gestion du ménage et des états des lieux d'entrée et de sortie au gîte du Moulin Cardin depuis fin avril 2026.

Le recours à cette société engendre un coût supplémentaire au budget de fonctionnement du gîte. Plusieurs simulations budgétaires ont été réalisées pour s'assurer de la pérennité du budget et du gîte.

Afin d'assurer l'équilibre du budget et compte tenu des tarifs très bas pratiqués pour la location de ce gîte, il est proposé, d'augmenter les tarifs de location à compter du 2 janvier 2027 de la manière suivante :

Tarifs de location incluant le ménage et le linge de maison (obligatoire) :

	Basse saison		Moyenne saison		Haute saison	
Nombre de nuit	Avant le 02/01/2027	A partir du 02/01/2027	Avant le 02/01/2027	A partir du 02/01/2027	Avant le 02/01/2027	A partir du 02/01/2027
A la semaine	410.00 €	510.00 €	500.00 €	650.00 €	670.00 €	800.00 €

Répartition des différentes saisons :

- Haute saison : du premier au dernier samedi des vacances de l'été
- Moyenne saison : du premier au dernier samedi de toutes les petites vacances scolaires du dernier samedi des vacances du printemps jusqu'à la haute saison et du dernier samedi des grandes vacances scolaires ou dernier samedi de septembre.
- Basse saison : le reste de l'année.

Tarifs services proposés :

	Avant le 02/01/2027	A partir du 02/01/2027
Electricité	8KWh/jour offert puis 0.30€/KWh supplémentaire	Inclus dans le prix de location
Bois	1 ^{er} panier offert puis 5.00€ par caisse	1er panier offert puis 5.00 € par caisse
Ménage	70€/ HT	Inclus dans le prix de location
Caution	500.00€	500.00 €
Caution par animal	100.00€ pour l'ensemble des animaux	100.00 € pour l'ensemble des animaux

Conditions de location :

Tout au long de l'année, il sera possible de louer le gîte uniquement du samedi au samedi.

Vu le code général des collectivités territoriales,

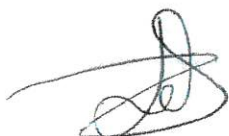
Vu le budget annexe M4 du Moulin Cardin,

DELIBERATION

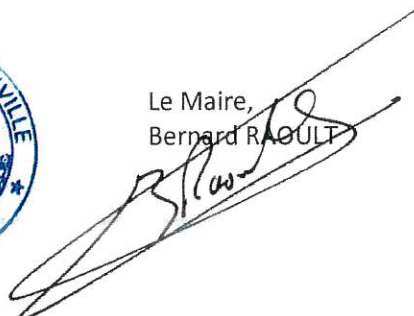
Après avoir entendu madame Patricia GARCIA-ABADILLO, 1^{er} adjointe, et avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'augmentation des tarifs de location telle qu'énoncée ci-dessus.
- AUTORISE monsieur le maire à signer l'ensemble des éléments ou documents se rapportant à ce dossier,
- DIT que la recette sera budgétée

Le secrétaire de séance,
Nadège LEPORTIER-GOHEL



Le Maire,
Bernard RAOULT





MAIRIE
DE
FERMANVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 02 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215001785-20260702-D2026-55-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de dépôt en préfecture : 08/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le deux juillet, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en salle de conseil municipal, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Bernard RAOULT, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 11 voix pour- 1 voix contre- 2 abstentions Convocation : 25/06/2026 Affichage : 25/06/2026

PRESENT(E)S :

Monsieur Bernard RAOULT, Maire,
Madame Patricia GARCIA-ABADILLO, Monsieur Guillaume CHAPUIS, Madame Michelle BONNEMAINS, Monsieur Jean-Yves LADUNE, adjoint(e)s,
Monsieur Alain DONDONI, Monsieur Stéphane MOUCHEL-CANCO, Madame Marie-Agnès BAZIN, Madame Valérie LEFEBVRE, Monsieur Nicolas LEMARCHAND arrivé à 18h47, Madame Nadège LEPORTIER-GOHEL, Madame Bénédicte ARROSSAMENA, conseillers municipaux.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:

Monsieur Daniel HOUYVET ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume CHAPUIS

ABSENT NON EXCUSE :

Monsieur Marcel RENOUF.

D2026-55 – AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN EN MER CENTRE MANCHE 1

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Yves LADUNE, 4^{ème} adjoint.

EXPOSE

Le consortium Eoliennes en Mer Manche Normandie (EMMN) constitué de EDF power solutions et de Maple Power a saisi la préfecture de la Manche et de la Mer du Nord d'un dossier de demande d'autorisation unique pour le projet de parc éolien en mer Centre Manche 1.

Par courrier daté du 7 mai 2026, le Préfet a saisi la mairie de Fermanville, en application de l'article R122-7 du Code de l'Environnement, afin qu'elle lui fasse part de ses observations éventuelles, dans un délai de deux mois, sur l'évaluation environnementale de ce projet.

Une présentation de ce projet a été transmise au conseil municipal.

Il s'agit de la création du 1^{er} parc éolien en mer situé en Zone Economique Exclusive (ZEE) qui sera constitué, au maximum de 47 éoliennes, implantées à 32 km des côtes normandes et ayant vocation à alimenter 1.5 million d'habitants en électricité.

La présentation de ce projet n'appelle pas d'observations.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement,

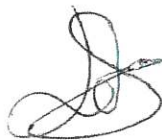
VU le dossier déposé par EMMN au préfet de la Manche et de la mer du Nord, dossier transmis à l'ensemble des partenaires dont la commune de Fermanville,

DELIBERATION

Après avoir entendu monsieur Jean-Yves LADUNE, 4^{ème} adjoint, et avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- EMET un avis favorable à la création du parc éolien Centre Manche 1.

Le secrétaire de séance,
Nadège LEPORTIER-GOHEL



Le Maire,
Bernard RAOULT

